



Informations « Covid 19 » pour tous les usagers du circuit

version du 02/06/2020

Toute la France est entrée depuis le 2 juin dans la phase 2 du déconfinement, avec un certain assouplissement des mesures sanitaires de protection contre le Covid 19. Toute l'équipe de l'ANNEAU DU RHIN est heureuse de pouvoir vous accueillir à nouveau au circuit dans des conditions désormais proches du fonctionnement normal. Voici le détail de ce qui change par rapport au fonctionnement normal :

MESURES SUPPRIMEES AUJOURD'HUI :

- La limite à 70 personnes dans l'enceinte est supprimée : le nombre de personnes à l'intérieur de l'enceinte est désormais limité à 800 personnes maximum (au lieu des 12.000 autorisés normalement), à condition que les distances sanitaires entre toutes les personnes soient toujours respectées. En particulier, les rassemblements de plus de 10 personnes restent encore interdits : il est donc interdit de faire des rassemblements de plus de 10 personnes sur les parkings ou les voies de circulation.
- Les micro-parkings confinés sont donc désormais supprimés, tout comme leur enregistrement électronique préalable.
- La limitation des accompagnateurs est supprimée : les accompagnateurs sont à nouveau autorisés, toujours à condition de respecter les distances sanitaires et sans jamais faire de rassemblement de plus de 10 personnes.
- L'enregistrement électronique des accompagnateurs piétons et des personnels du staff n'est plus obligatoire.
- Les restaurants, les hôtels et les campings sont à nouveau ouverts en France à partir du 2 juin.
- La « petite tribune » pour les spectateurs est à nouveau ouverte, mais avec un maximum de 10 personnes à l'intérieure.

MESURES SUPPRIMEES DANS LES PROCHAINS JOURS :

- Le 14 juin, l'usage des pneus racing (slick et pluie) sera à nouveau autorisé pour tous, pas avant.
- Les frontières devraient rouvrir le 15 juin : l'accès en France et au circuit sera à nouveau possible pour les étrangers.
- Le bar et les bureaux du circuit restent fermés jusqu'au 18 juin, mais les distributeurs automatiques restent accessibles.
- Le 22 juin, la limitation en France des rassemblements de 10 personnes sera probablement assouplie.

MESURES MAINTENUES JUSQU'A NOUVEL ORDRE :

- Pour votre protection, l'usage des gestes barrières reste naturellement obligatoire tant que la crise sanitaire n'est pas terminée. Des panneaux d'information en grand nombre rappelleront ces gestes un peu partout sur le site.
- Le port du masque est recommandé en extérieur, sur les parkings et les voies de circulation.
- Le port du masque est obligatoire dans la voiture s'il y a un passager.
- Le port du masque est obligatoire dans les bâtiments, notamment à titre d'exemple pour aller aux WC.
- La possession d'un masque est donc obligatoire pour venir à l'ANNEAU DU RHIN (nous ne vendons pas de masque sur place, vous devez venir avec le vôtre).
- Les files d'attente se feront en respectant le marquage au sol de distanciation sanitaire.
- L'accès est interdit aux personnes qui présentent des symptômes.
- L'ANNEAU DU RHIN se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas les règles sanitaires.
- Pour les formalités administratives, le nouvel abandon de recours électronique sera maintenu obligatoirement pour tous les conducteurs. Il inclue dans le texte les nouvelles règles sanitaires, il permet de supprimer le risque de contamination par contact papier, et il permet enfin de retrouver les gens en cas de contamination avérée.
- Ce formulaire électronique ne sera à remplir qu'une seule fois par an : il sera valable toute l'année. C'est donc un gain de temps pour les pilotes qui viennent souvent. Le pilote devra présenter chaque jour, au contrôle sonomètre, la confirmation reçue par mail, soit imprimée sur papier, soit sur l'écran de son smartphone. Si le formulaire n'est pas entièrement (ou correctement) rempli, le pilote se verra refusé l'accès à la piste.
- Cet abandon de recours électronique sera disponible sur le site internet de l'ANNEAU DU RHIN (ou via un lien spécifique envoyé par l'organisateur de la journée).
- Le drift reste interdit jusqu'en octobre.

Pour certaines catégories particulières d'usagers (stage de pilotage, after work, trackdays, organisateurs de manifestations, membres du Club de l'Anneau, etc ..), ils recevront leurs informations complémentaires spécifiques directement par mail.